

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

() ECRET N° 75 / 444 / ETR/SQ/
DAAP/DP du 6/10/1975 portant nomina-
tion de Madame NIANGANDOUMOU née
GOLENGO Emilie en qualité d'Attachée
d'Ambassade à Paris.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu la Constitution du 24 Juin 1973;

Vu le décret n° 61/143 du 27 Juin 1971 portant statut
commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de
la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 75/337 du 19 Juillet 1975 fixant les
attributions et portant réorganisation des structures du Minis-
tère des Affaires Etrangères;

Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les
structures des Ambassades de la République Populaire du Congo
à l'Etranger;

Vu le décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime
de rémunérations applicables aux agents diplomatiques, con-
sulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs
itinérants;

Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la com-
position du Gouvernement de la République Populaire du Congo;

Vu les nécessités de service:

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Madame NIANGANDOUMOU née GOLENGO Emilie, Agent
Technique de santé de 2° échelon des cadres de la Santé Publi-
que, en service à Brazzaville est nommée Attachée d'Ambassade
à Paris en complément d'effectif.

ARTICLE 2.- Madame NIANGANDOUMOU percevra jusqu'au 31 Décembre
1975 son traitement de fonctionnaire.

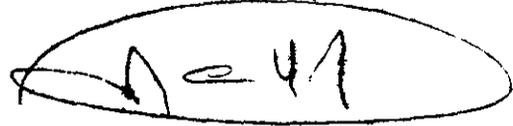
.../...

ARTICLE 3.- L'intéressée bénéficiera des avantages prévus par le décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 à compter du 1er Janvier 1975.

ARTICLE 4.- Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail, de la Santé et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée. Sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 OCTOBRE 1975

Par le Premier Ministre



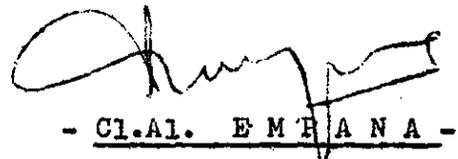
- H. LOPES -

Le Ministre des Affaires
Etrangères



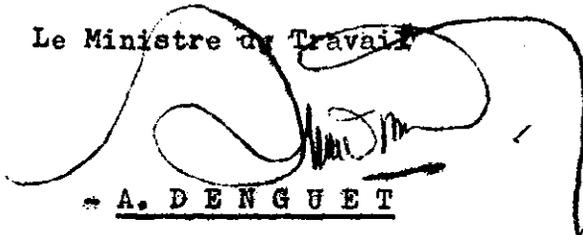
- D. CH. GANA O -

Le Ministre de la Santé



- CL. AL. EMPANA -

Le Ministre du Travail



- A. DENGUET

Le Ministre des Finances



- S. OKABE -

AMLIATIONS :

PRESIDENCE	1
RELATIONS EXTERIEURES	1
GAB/PM	1
JORPC	1
MINISANTE	2
SGCM/BC	2
DGT	2
DF	2
CF	1
AMBACOBRAZZA PARIS	2
MINIETRANGERES	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3